

Gestionnaire de PLUMobile

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

À PARTIR DU 13 JUILLET 2020

AVIS À NOTRE CLIENTÈLE

Suite à l'annonce faite par notre premier ministre M. François Legault faite le 30 juin 2020, PLUMobile annonce que le port du masque sera obligatoire à partir du 13 juillet prochain dans tous ses véhicules de transport en commun. Les clients auront jusqu'au 26 juillet pour se procurer un masque, car à partir du 27 juillet 2020, toute personne qui ne portera pas de masque se verra interdire l'entrée dans nos autobus.

Voici les explications transmises par notre gouvernement :

« Le port du couvre-visage, aussi appelé masque artisanal, **sera obligatoire dans les transports en commun à compter du 13 juillet 2020** pour les personnes de 12 ans et plus. Cette obligation s'applique donc aux autobus, au métro, aux traversiers, aux taxis, aux services de voiturage, etc. Les enfants de moins de 12 ans, les personnes dont la condition médicale particulière empêche le port du masque ainsi que celles qui ne sont pas capables de mettre ou de retirer le masque par elles-mêmes ne sont pas visés par l'obligation de porter le couvre-visage dans les transports en commun. Toutefois, pour les enfants de 2 à 12 ans, le port du couvre-visage ou du masque est recommandé. »

La collaboration de tous les clients est essentielle.

S.V.P. Respectez le règlement pour vous protéger et protéger les autres parce que la distanciation physique n'est pas possible dans les autobus.

On fait appel à votre civisme pour adopter des comportements respectueux lorsque vous prenez les services de PLumobile.

Si vous utilisez un couvre-visage à usage unique, jetez-le à la poubelle.
Merci de faire partie de la grande famille de PLumobile !!

Merci de votre collaboration

La Direction